



ETA 737 - Intervention en éthique (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2016

Local L1-5670 (Longueuil)

Enseignant : Richard Linteau

Bureau : 12735-3

Téléphone : 450-463-1835/ 1-888-463-1835 (sans frais)
poste 61662

Courriel : Richard.Linteau@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Comprendre les exigences d'une intervention en éthique et être capable d'identifier les différents modes d'intervention.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Savoir établir un diagnostic adéquat d'un contexte d'intervention
- Savoir élaborer un plan d'intervention cohérent et réaliste
- Savoir développer une pratique réflexive sur le plan personnel, cognitif et professionnel

CONTENU

- L'intérêt d'une pratique réflexive dans le contexte d'une pratique en émergence
- Le contexte québécois de l'intervention en éthique
- Les principales tendances (éthique de conformité, éthique appliquée, approche mixte)
- Les différentes formes d'intervention (formation, conseil individuel et organisationnel, etc.)
- L'importance et les exigences d'un diagnostic
- L'importance et les exigences d'un plan d'intervention

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce cours permet de se familiariser avec les exigences concrètes de l'intervention en éthique. En ce sens, il s'inscrit directement dans la perspective d'une éthique appliquée ayant pour but d'évaluer et transformer les pratiques. L'approche pédagogique privilégie l'analyse de problèmes réels et actuels proposés par les étudiants et étudiantes à travers la mise en place d'un processus de diagnostic rigoureux menant à l'élaboration d'un plan d'intervention pertinent.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
Septembre	
jeudi 15	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du cours • Exigences d'un diagnostic • Consigne du premier travail (identification d'un contexte d'intervention possible)
samedi 24	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des différents contextes identifiés • Analyse du potentiel et des contraintes de chacun • Sélections des contextes retenus • Formation des équipes • Début du pré-diagnostic/ Analyse préliminaire
Jeudi 29	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier : diagnostic préliminaire • Planification de la démarche de clarification
Octobre	
jeudi 13	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des démarches de clarification <p>Lecture : « L'intervention en éthique appliquée : spécificité et exigence » de Marie-Claude Boudreau</p>
samedi 15	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des démarches de clarification <p>Lecture : « L'éthique organisationnelle québécoise » de Thomas Scapin</p>
jeudi 27	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des démarches de clarification <p>Lecture : « Neutralité axiologique et autorégulation : regard sur l'intervention en éthique organisationnelle » de Pascale Chavaz</p>
Novembre	
jeudi 10	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des démarches de clarification • Formulation du diagnostic

Jeudi 24	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation du diagnostic
Samedi 26	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du diagnostic • Identification de pistes d'intervention potentielles
Décembre	
jeudi 8	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des pistes d'intervention
jeudi 15	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et conclusion du cours

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Identification d'un contexte d'intervention possible	15%
Diagnostic (travail d'équipe)	25%
Évaluation des habiletés en intervention	20%
Travail final individuel (plan d'intervention)	40%

Critères d'évaluation

Clarté: Les idées sont présentées clairement. On n'a pas à deviner ce que vous tentez d'exprimer.

Rigueur: Les liens entre les idées sont rigoureux. On peut facilement suivre le fil de votre pensée.

Pertinence: Le développement des idées est pertinent par rapport aux exigences spécifiques de l'activité.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

- Bégin, L. (dir.), *L'éthique au travail*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2009
- Boisvert, Y. (dir.), *L'intervention en éthique organisationnelle*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2007
- Boisvert, Y., Legault, Georges. A. et al., *Qu'est-ce que l'éthique publique?* Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2005
- Boisvert, Y., Legault, Georges. A. et al., *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2003
- Jutras, Magalie et Marchildon, A., sous la direction de Boisvert, Y., *Guide d'éthique organisationnelle*, Centre d'expertise en gestion des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 2004, 93 pages. Disponible sur le site Internet : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_ethiq_organis.pdf
- Lacroix A. (dir.), *Éthique appliquée, Éthique engagée, Réflexions sur une notion*, Montréal, Liber, 2006
- Lacroix A. et Létourneau, A. (dir.), *Éthique: méthodes et interventions*, Montréal, Fidès, 2000
- Legault, Georges A., *La pratique réflexive et le praticien en éthique*, Colloque de l'APEC Québec, Juin 2008. Disponible sur le site Internet : http://www.reoq.ca/wp-content/themes/theme1070/doc/colloques/2008_legault_pratique.pdf
- Legault, Georges A. (dir.), *L'intervention : analyses et enjeux méthodologiques*, coll. « Analyse des pratiques professionnelles », GGC Éditions, 1999
- Legault, Georges A. (dir.), *L'intervention : usages et méthodes*, coll. : « Analyse des pratiques professionnelles », GGC Éditions, 1998
- Létourneau, Alain, *L'intervention en éthique : au-delà des modèles*, coll. : « Essais et conférences », GGC Éditions, 2007
- L'éthique organisationnelle au Québec, Étude sur les pratiques et les praticiens des secteurs privé, public et de la santé*, Association des praticiens en éthique du Canada (Apec-Québec), Collaboration scientifique Chaire d'éthique appliquée (Université de Sherbrooke), Institut d'éthique appliquée (Université Laval), 2010, 64 pages. Disponible sur le site Internet : http://www.reoq.ca/?page_id=177

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/>. Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplgiat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.